

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2025

Référence
D2025_03

L'an 2025 et le vendredi vingt et un mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Objet de la délibération
Affectation du résultat d'exercice 2024 au Budget Primitif 2025

Présents :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie,
MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, MORGEAT Guillaume,

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	8

Excusé(e-s) : M STEIN Jean-Pierre (pouvoir à D Bruchet)

Absent(e-s) : M MALLET Jean-Yves, MARTIN Joseph

Date de la convocation
14/03/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAPPEREAU Béatrice

Date d'affichage

Objet de la délibération : Affectation du résultat d'exercice 2024 au Budget Primitif 2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame BRUCHET Delphine, Maire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique 2024 de la commune présente :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le :

- un excédent de fonctionnement de 364 642.61 €
- un excédent d'investissement de... 15 922.43 €

Et

Publication ou notification du :

Le Conseil municipal DECIDE d'inscrire au Budget Primitif 2025 :

- à l'article 001- excédent d'investissement reporté... 15 922.43 €
- à l'article 002 - excédent de fonctionnement reporté... 364 642.61 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/03/2025
Le Maire
Delphine BRUCHET

